

**Séance du jeudi 06 avril 2023**

**Membres en exercice : 11**

Nb de présents : 8  
Nb de représentés : 3  
Nb de vote exprimés : 11  
Nb de vote pour : 11  
Nb de vote contre : 0  
Nb d'abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,  
Date de la convocation:30/03/2023

**Présents :** Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Marie MIRAMON

**Représentés :** Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, Thierry MARQUE

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie MIRAMON

**2023\_DE\_04\_02 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS VALORISATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe du projet du réaménagement de la Place de la Mairie et des espaces associés et la pré étude réalisée par le cabinet ROUGE BORDEAUX moins disante sur la consultation qui a été menée.

**Les travaux envisagés prévoient :**

- un lot VRD : pour 140 522.50€ HT soit 168 627.00€ TTC
- un tranche optionnelle rue de l'église : pour 15 582.50€ HT soit 18 699.00€ TTC
- un lot Aménagement Paysager : pour 76 740.00€ HT soit 92 088.00€ TTC
- la maîtrise d'œuvre pour 17 067.54€ HT soit 20 481.05€ TTC

**Montant total des travaux : 249 912.54€ HT**

Au regard des subventions mobilisables Monsieur le Maire propose le plan de financement comme suit :

DETR	18 447.00€
FOND VERT	18 000.00€
Conseil Départemental au titre du fond de soutien globale	116 422.50€
AGENCE DE L'EAU	24 000.00€
FONDS LEADER	15 000.00€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	7 956.00€



Pour l'étude	
FONDS PROPRES	50 087.04€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à déposer toutes les demandes de subventions sus-mentionnées, l'engagement des travaux restant suspendu au montant des subventions perçues.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Pascal LABRO

